



Calamités agricoles

Guide de saisie TéléCalam

Abricots - Cerises

A préparer avant la saisie de la demande :

- faire compléter et signer l'attestation d'assurance par son assureur (voir document à imprimer).

L'attestation complétée vous aidera à remplir le formulaire en ligne. Elle sera à envoyer ultérieurement à la DDTM de l'Hérault.

- un RIB

- les surfaces en production sur l'exploitation sur l'année 2021 pour chaque culture

- les quantités récoltées pour les cultures sinistrées en 2021 (en quintaux pour les cultures en général).

Prévoir un accès à votre messagerie.

Avertissements :

Il existe des problèmes de compatibilité notamment lors de la signature électronique des dossiers avec Google Chrome. Il est préférable d'utiliser Firefox ou à défaut Internet Explorer.

Pour naviguer dans les étapes, utilisez les boutons « Suivant », « Étape suivante », « Précédent », présents en bas de page. N'utilisez pas les flèches de votre navigateur au risque de désynchroniser et de perdre la saisie en cours.

Pour télédéclarer, il est nécessaire de désactiver les bloqueurs pop-up de votre navigateur.

N° de téléphone d'assistance TéléCALAM : 04 34 46 61 34
--

Point particulier pour la saisie des surfaces en vignes de cuve

🔗 Vin avec Indication Géographique Protégée (IGP) :

Sans certification, saisir la surface de vigne en production selon la couleur dans les rubriques suivantes :

- Vigne vin de pays Blanc
- Vigne vin de pays Rosé
- Vigne vin de pays Rouge

Si la vigne est certifiée en Agriculture Biologique, saisir la surface en production dans les rubriques suivantes :

- Vigne vin de pays d'Oc Blanc bio
- Vigne vin de pays d'Oc Rouge bio (y compris pour le Rosé bio)

Si la vigne est certifiée en Haute Valeur Environnementale (HVE) ou Terra Vitis, saisir la surface en production dans les rubriques :

- Vigne VDQS Blanc
- Vigne VDQS Rouge (y compris pour le Rosé)

🔗 Vin sans Indication Géographique Protégée (IGP) :

Sans certification, saisir la surface de vigne en production selon la couleur dans les rubriques suivantes :

- Vigne vin de table Blanc
- Vigne vin de table Rosé
- Vigne vin de table Rouge

Si la vigne est certifiée en Agriculture Biologique, saisir la surface en production dans la rubrique suivante (quelques soit la couleur) :

- Vigne vin de table bio

Si la vigne est certifiée en HVE ou Terra Vitis, saisir la surface en production dans la rubrique suivante (quelques soit la couleur) :

- Vigne Autre VDQS

🔗 Vin avec Appellation d'Origine Protégée (AOP) :

Sans certification, saisir la surface de vigne en production dans la rubrique suivante (quelques soit la couleur et quelques soit l'appellation) :

- Vigne AOC Côteaux du Languedoc

Si la vigne est certifiée en Agriculture Biologique, saisir la surface en production dans la rubrique suivante (quelques soit la couleur et quelques soit l'appellation) :

- Vigne AOC Côteaux du Languedoc bio

Si la vigne est certifiée en HVE ou Terra Vitis, saisir la surface en production dans la rubrique suivante (quelques soit la couleur et quelques soit l'appellation) :

- Vigne VDQS

1- Créer un compte de connexion pour effectuer une démarche en ligne

1. Rendez-vous à l'adresse : <https://moncompte.agriculture.gouv.fr/individus>

La page d'inscription s'affiche directement.

Cliquez sur le lien : « Vous ne disposez pas de compte de connexion moncompte ? Cliquez ici »



Identifiez-vous pour accéder à vos applications.



Vous ne disposez pas de compte de connexion **moncompte** ? Cliquez ici
Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez ici

Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? Cliquez ici
Vous rencontrez des problèmes de connexion ? Contactez l'assistance : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr

Votre identifiant est votre **adresse électronique**.

2. La page d'inscription s'affiche.

Inscrivez-vous en un instant pour accéder aux téléprocédures et téléservices du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.
[Si besoin d'aide ?](#)

[Vous êtes déjà inscrit ?](#)

[← RETOUR AU PORTAIL](#)

Vous devez renseigner les champs obligatoires marqués d'un astérisque :

- nom de naissance
- prénoms séparés par une virgule

- adresse électronique qui vous servira d'identifiant unique de connexion par la suite.

Attention : pour des raisons de sécurité, certains domaines peuvent être bloqués tels que « @jetable.com ».

- mot de passe avec 8 caractères minimum, à choisir dans 3 dans 4 catégories suivantes : minuscule, majuscule, nombre et caractère spécial (\$@ # \$ % ^ & *)(_{ : ; ? < >). Confirmez le mot de passe en le saisissant une seconde fois à l'identique.

N'oubliez pas de cocher la case « J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation ».

Cliquez sur l'icône « S'inscrire ».

3. Une page de confirmation s'affiche.

Vous allez recevoir un courrier électronique à l'adresse mail que vous avez indiquée. Il contient un lien d'activation valable 96 h permettant de valider votre inscription.

Tant que vous n'aurez pas cliqué sur ce lien, vous ne pourrez pas utiliser votre compte de connexion pour accéder à une téléprocédure.

Si vous cliquez sur le lien après l'expiration du délai, vous pouvez cliquer sur « envoyer un message pour activer votre compte ». Vous recevrez alors un nouveau courrier électronique contenant le lien d'activation, valable 96 h, permettant de valider votre inscription.

Attention : En fonction des opérateurs de messagerie, le délai de distribution d'un courrier électronique peut être long. Pensez également à vérifier votre dossier de courriers indésirables (SPAM).

4. Après avoir cliqué sur le lien d'activation, votre inscription est validée et vous pouvez utiliser votre compte de connexion. Une page confirmant l'activation de votre compte s'affiche.

Pour vous authentifier, cliquez sur le bouton « Retour au portail ».

2- Saisir une demande dans TéléCALAM

1. Rendez-vous à l'adresse : <https://ecoagri.agriculture.gouv.fr/calamnat-usager/>



Identifiez-vous pour accéder à vos applications.

Vous ne disposez pas de compte de connexion **moncompte** ? Cliquez ici

Vous avez oublié votre mot de passe ? Cliquez ici

Vous avez des questions ou vous souhaitez avoir des informations complémentaires ? Cliquez ici

Vous rencontrez des problèmes de connexion ? Contactez l'assistance : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr

Votre identifiant est votre **adresse électronique**.

The image shows a login form titled 'Par identifiant'. It contains two input fields: 'Identifiant ou E-mel' and 'Mot de passe'. Below these fields is a green button with a white arrow icon and the text 'M'AUTHTIFIER'.

Complétez votre identifiant (adresse mail) et mot de passe (défini lors de l'inscription), puis cliquez sur « M'authentifier ». Le navigateur peut vous proposer d'enregistrer ces informations pour que vous n'ayez plus à les renseigner par la suite.

2. Une fois connecté à l'application, saisissez le numéro SIRET de votre exploitation ou choisissez le dans la liste déroulante.

Cochez la case pour la certification. Cliquez sur « Je valide ».

The image shows a form titled 'Choix du SIRET pour la demande d'indemnisation'. It contains the instruction: 'Sélectionner un SIRET dans la liste ou cliquer sur 'Ajouter un nouveau SIRET' si celui sur lequel vous souhaitez télédéclarer un dossier n'est pas dans la liste :'. Below this is a dropdown menu labeled 'Choisir le SIRET'. Underneath is a section titled 'Ajouter un nouveau SIRET' with an empty input field. At the bottom, there is a checkbox with the text: 'Je certifie sur l'honneur être le représentant légal de la personne morale ou de l'exploitant à titre individuel lui-même, et reconnaît encourir des sanctions pénales conformément aux dispositions de l'article 323-1 du code pénal en cas d'usurpation.' At the very bottom are two buttons: 'Je valide' and 'J'annule'.

3. Après avoir renseigné votre n° SIRET, les conditions générales d'utilisation (CGU) apparaissent à l'écran afin que vous en preniez connaissance. Il est nécessaire d'approuver les CGU pour accéder à la télédéclaration.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Définition et objet du Service TéléCALAM

1. Le Service TéléCALAM est une téléprocédure mis en oeuvre par le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (ci-après dénommé « le MAA ») visant à simplifier les démarches administratives des usagers.
2. Ce Service permet aux usagers du MAA de déclarer en ligne un dossier de demande d'indemnisation de calamité agricole de façon sécurisée et de télécharger le formulaire de demande d'indemnisation.
3. L'utilisation du Service est facultative et gratuite.
4. En faisant usage du Service, l'utilisateur est réputé avoir pris connaissance de l'intégralité des termes et mentions d'avertissement des présentes conditions d'utilisation.

Accès au Service TéléCALAM

5. L'accès au Service est réservé aux personnes physiques et morales qui disposent d'un couple Identifiant/Mot de passe dont l'attribution est décrite au paragraphe 8 des présentes conditions d'utilisation. Le Service est accessible pour les usagers devant déposer des dossiers en France métropolitaine.

Modification et évolution du Service TéléCALAM

J'accepte J'accepte définitivement Je refuse

4. Cliquez sur « Effectuer ma demande » puis sur « Continuer »

Demande d'indemnisation de calamité agricole

Sur ce site, vous pouvez effectuer en ligne votre demande d'indemnisation dans le cadre de la procédure des calamités agricoles. ?



Effectuer ma demande

Demande à signer avant le 07/10/2021



Actuellement, aucune télédéclaration signée et validée.

Cliquez sur « Télédéclarer »

Pour télédéclarer votre demande

La saisie en ligne de votre dossier dure 20 à 30 minutes.

Le dossier que vous allez déposer concerne la calamité : **Gel du 04/04/2021 au 08/04/2021**

Les éléments nécessaires à la constitution de votre dossier sont :

- Vos surfaces et les pertes de votre exploitation
- Vos élevages
- Les pièces justificatives de vos contrats d'assurance
- Pour plus de détails, vous pouvez consulter la notice explicative jointe au formulaire téléchargeable ci-dessous (Formulaire de demande d'indemnisation)



Télédéclarer

Un numéro de dossier vous sera alors attribué pour la saisie d'une demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles. Ce numéro de dossier vous sera transmis sur l'adresse mail que vous avez renseignée comme identifiant de connexion.

Il sera demandé en saisie obligatoire lors de chaque accès au dossier en cours de saisie.

5. Cliquez sur **Je déclare mon sinistre**

Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Gel du 04/04/2021 au 08/04/2021**

La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **7 octobre 2021**

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

Attention, pour pouvoir télédéclarer, il est nécessaire de pas bloquer les fenêtres popup dans votre navigateur.

➔ 1 Je déclare mon sinistre - A effectuer

2 Je complète mes justificatifs - ?

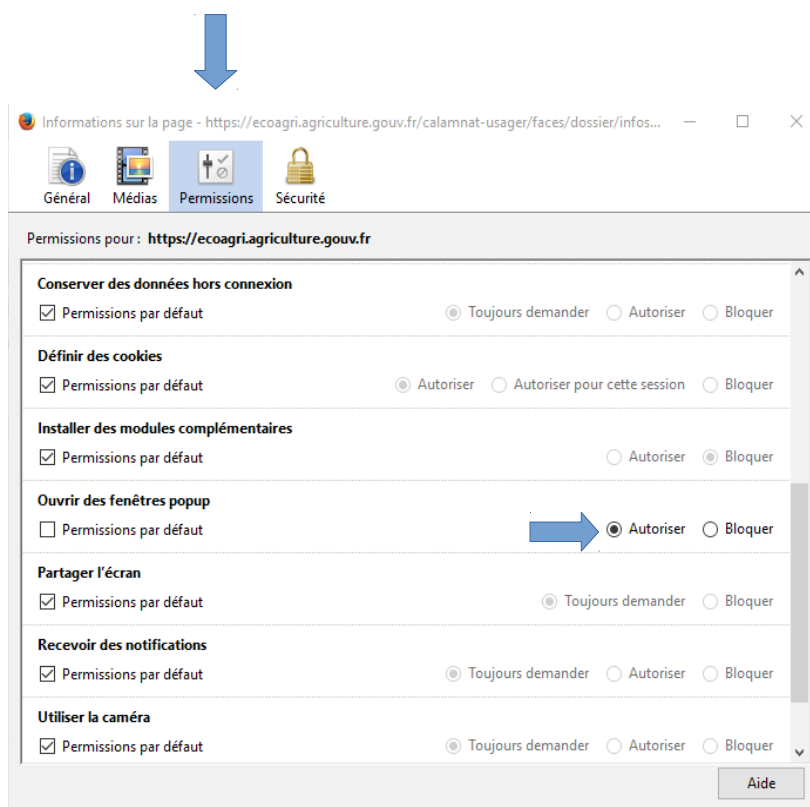
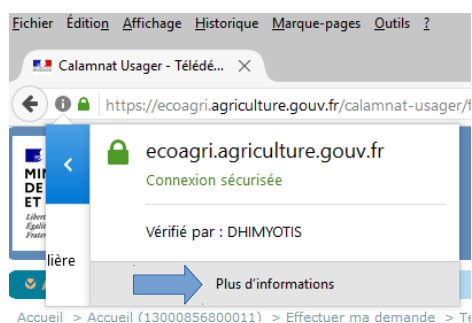
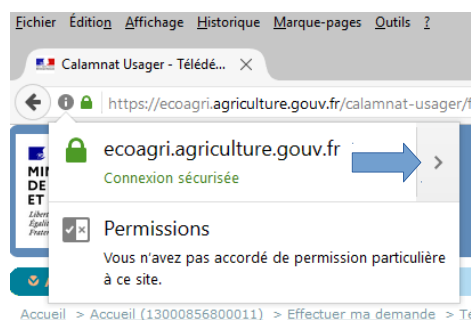
3 Je signe ma déclaration -

[Imprimer ma télédéclaration](#)

[Retour](#)

Il sera nécessaire d'accepter les popups dans votre navigateur.

Ici pour Firefox :



Caractéristiques de l'exploitation

- Vous avez la possibilité de modifier « l'adresse pour envoi de courrier » afin de recevoir les lettres par la poste.
- Par défaut, la commune principale de localisation des terres sinistrées est celle du siège d'exploitation. Il est important de modifier cette commune si les cultures sinistrées ne sont pas sur la commune du siège. Veuillez vérifier que la commune en question est dans la liste des communes sinistrées.
- Saisissez la surface de l'exploitation. Attention la case hectare est décalée à gauche.

Adresse pour envoi de courrier

*N° / voie :

*Lieu-dit :

Code postal :

*Commune :

► [Modifier la commune](#)

Commune principale de localisation de vos pertes

Commune :

► [Modifier la commune principale de localisation des terres sinistrées](#)

Surfaces de l'exploitation

SAU totale (y compris hors département) : ha a ca

► [Saisir les surfaces hors département \(si votre exploitation est sur plusieurs départements\)](#)

- Vous devez attester de la présence d'une assurance par titre de risque en cliquant sur le guide des assurances afin de poursuivre la télédéclaration.

Type de bénéficiaire :

Si vous êtes propriétaire de l'exploitation, choisissez « Propriétaire exploitant ».

Si vous êtes fermier propriétaire de bâtiment sur l'exploitation, choisissez « Exploitant non propriétaire - Avec acquisition/édification de bâtiments ».

Si vous êtes fermier non propriétaire de bâtiment, choisissez « Exploitant non propriétaire - Sans acquisition/édification de bâtiments ».

Choisir les assurances

▼ [Masquer les assurances](#)

Guide pour choisir les assurances de la calamité : **Gel du 04/04/2021 au 08/04/2021**

*Type de bénéficiaire:

Vos autres risques ass.

Bien assurés/risques

☐ Bâtiments d'exploitation en agriculture-Risque incendie et tempête sur bâtiments d'exploitation

☐ Aucun élément assurable en agriculture-Grêle

☐ Aucun élément assurable en agriculture-Mortalité du bétail

► [Valider la sélection](#)

Biens assurés/risques assurés :

Si vous avez une assurance contre la grêle qui couvre tout ou en partie vos cultures, choisissez « Aucun élément assurable en agriculture-grêle ».

Si vous avez un cheptel couvert par une assurance mortalité du bétail, choisissez « Aucun élément assurable en agriculture-mortalité du bétail ».

Bien assurés/risques assurés

☐ Bâtiments d'exploitation en agriculture-Risque incendie et tempête sur bâtiments d'exploitation

☐ Contenu des bâtiments d'exploitation en agriculture-Risque incendie et tempête sur le contenu des bâtiments d'exploitation

☐ Aucun élément assurable en agriculture-Grêle

☐ Aucun élément assurable en agriculture-Mortalité du bétail

► [Valider la sélection](#)

Puis cliquez sur « Valider la sélection ».

Une fois les caractéristiques complétées, pour passer à l'étape suivante cliquez sur « Valider et continuer ».

Déclaration des élevages

Saisissez les effectifs des animaux de l'exploitation selon les catégories d'élevage affichées.

Parmi ces catégories d'élevage, saisissez les effectifs permanents ou vendus, ou les deux, en cliquant sur « Saisir mes effectifs permanents à la date du sinistre ».

Dans chaque tableau affiché, saisissez les effectifs.

Puis passez à l'étape suivante en cliquant sur « Valider et continuer ».

Déclaration des élevages particuliers (apiculture, aquaculture, pisciculture)

Pour effectuer la saisie des élevages particuliers, cliquez sur « Saisir mes éléments ».

Sinon, passez directement à l'étape suivante en cliquant sur « Valider et continuer ».

Déclaration des cultures

Saisissez les surfaces des différentes cultures en production de votre exploitation pour chaque catégorie de cultures en cliquant sur « Saisir mes surfaces ».

Attention à la présence d'un ascenseur vertical dans les tableaux, car la liste des cultures peut comporter beaucoup d'éléments.

Pour les surfaces à déclarer en « Vignes de cuve », vous pouvez vous aider de la classification indiquée en page 2 pour remplir les rubriques plus facilement.

Passez à l'étape suivante en cliquant sur « Valider et continuer ».

Une page récapitulative s'ouvre, vérifiez que les surfaces déclarées sont correctes. Vous pouvez alors « Revenir corriger » ou « Valider et continuer ».

Veillez confirmer votre action ...

- Attention, la totalité des surfaces déclarées de vos cultures pérennes doivent être en production.

Rappel de vos surfaces déclarées :

Souhaitez-vous revenir sur la page précédente pour corriger ou continuer votre saisie ?

[Revenir corriger](#)

[Valider et continuer](#)

Déclaration des récoltes

Pour les cultures reconnues sinistrées, veuillez renseigner les éléments demandés.

Les données sur les surfaces sont préremplies avec la saisie de la page précédente. Si besoin, il faut diminuer les surfaces sinistrées.

Si vous avez bénéficié d'une indemnité d'assurance Multirisques Climatiques ou Grêle, saisissez le montant dans la case correspondante.

Informations pour la saisie de vos récoltes...

Voici la commune principale de localisation de vos pertes que vous avez indiquée :

1- Si vous avez contracté une assurance multirisques climatiques à l'exploitation :

Sélectionnez « Assurances multirisques climatiques » sur chacune des cultures sinistrées et saisir le montant de l'indemnité assurance perçue sur chacune d'elle.

Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.

2- Si vous avez contracté une assurance multirisques climatiques à la culture :

Sélectionnez « Assurances multirisques climatiques » uniquement sur les cultures sinistrées concernées et saisir le montant de l'indemnité assurance perçue sur chacune d'elle.

Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.

3- Si vous avez contracté une assurance Grêle sur des cultures sinistrées :

Sélectionnez « Grêle » sur les cultures sinistrées concernées et saisir le montant de l'indemnité assurance perçue sur chacune d'elle.

Si vous n'avez pas perçu d'indemnité assurance, saisissez 0.

Abricotier

Rappel de votre surface déclarée :

* Surface effectivement sinistrée en 2021 : ha a ca ?

Mode de récolte majoritaire : Manuelle

* Quantité récoltée valorisée dans la filière d'origine en 2021 : quintaux (ex : 153.45) ?

Quantité récoltée déclassée à l'industrie en 2021 : quintaux (ex : 153.45) ?

Surface grêlée pour la culture en 2021 : ha a ca

Indemnités perçues hors assurance en 2021 : euros (ex : 153.45)

▼ Masquer les assurances contre les multirisques climatiques et les assurances grêle

Assurance Multirisques
Climatiques : ?

☒ Aucune ☐ Multirisques climatiques ☐ Grêle

Indemnités assurance perçues en 2021 : euros (ex : 153.45)

Précédent

Valider ma déclaration de récolte et continuer

Enfin cliquez sur « Valider ma déclaration de récolte et continuer ».

Déclaration des pertes de fonds

Pour cette première téléprocédure, il n'y a pas de perte de fonds. Cliquez directement sur « Valider mes pertes de fonds ».

Informations pour la saisie de vos pertes de fonds...

Voici la commune principale de localisation de vos pertes que vous avez indiquée :



ATTENTION : tous les éléments proposés à la saisie sont obligatoires.

► [Saisir mes dommages concernant les plantations pérennes et les pépinières](#)

Précédent

Valider mes pertes de fonds

6. Cliquez sur Je complète mes justificatifs

Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Gel du 04/04/2021 au 08/04/2021**

La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **7 octobre 2021**

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

Attention, pour pouvoir télédéclarer, il est nécessaire de pas bloquer les fenêtres popup dans votre navigateur.

1 Je déclare mon sinistre

- Terminé

2 Je complète mes justificatifs

- En cours ?

3 Je signe ma déclaration

-

Imprimer ma télédéclaration

Contrats d'assurances

Munissez-vous de votre contrat d'assurance pour compléter les données.

Contrats d'assurance à la date du sinistre

Assurance souscrite : Risque incendie et tempête sur le contenu des bâtiments d'exploitation

Votre assurance	Coordonnées de votre contact	
*Compagnie : - Non renseigné - v	*Nom :	Supprimer ce contrat
*N° de contrat :	Prénom :	
Contrat à jour des cotisations	*Téléphone :	
	Courriel :	



Ajouter un contrat d'assurance

Pour chaque assurance souscrite, choisir la compagnie, saisir le numéro de contrat et les coordonnées du contact de la compagnie d'assurance. Ces données se trouvent sur l'attestation d'assurance remplie et signée par votre assureur.

Cliquer sur « Valider et continuer » pour poursuivre.

Références bancaires

Pour choisir l'IBAN qui convient, sélectionnez l'IBAN dans la liste déroulante.

Numéro IBAN

Sélectionnez un IBAN dans la liste. Si vous ne le trouvez pas saisissez le dans la zone prévue plus bas

- Choisir mon IBAN - 

Pour modifier le titulaire d'un IBAN présent dans la liste ci-dessus, le sélectionner et cliquer sur « Modifier le titulaire du compte »

 [Modifier le titulaire du compte](#)

Si besoin, saisissez un nouvel IBAN

FR - - - - - -

Titulaire du compte  [Confirmer la saisie](#)

[Précédent](#)

[Valider et continuer](#)

Dans le cas d'un nouvel IBAN, munissez-vous de votre relevé d'identité bancaire (RIB) pour compléter les données, ajoutez l'IBAN dans les cases prévues à cet effet (en noubliant pas de saisir le titulaire du compte) et enregistrez le en cliquant sur « Confirmer la saisie ».

Cliquer sur « Valider et continuer » pour poursuivre.

Alertes et observations

Vous avez la possibilité de saisir des observations concernant votre dossier en positionnant le curseur sur la zone de saisie.

Il s'agit d'une saisie facultative. Pour passer à l'étape suivante, cliquez sur « Valider et continuer ».

Nos observations sur votre télédéclaration

Voici le récapitulatif des observations que nous avons effectuées sur votre télédéclaration. Celles-ci sont non bloquantes pour la poursuite de votre validation et vous sont communiquées à titre purement informatif :

 Commune du siège d'exploitation modifiée

Adresse courriel

Afin de pouvoir être contacté plus facilement par votre service départemental, nous vous recommandons de renseigner une adresse électronique :

Votre adresse électronique :

Vos observations

Si vous avez des observations, des remarques à effectuer sur des éléments de votre déclaration, vous pouvez les saisir dans la zone ci-dessous (maximum de 255 caractères) :

 --> Vous pouvez écrire vos observations ici.

Autorisations, attestations et engagements divers

Veillez prendre connaissances de ces éléments. Vous devez cocher les différentes cases puis cliquer sur « Valider mes justificatifs ».

Autorisations

☒ J'autorise (nous autorisons) :

la DDT, la DDTM, à consulter tout organisme (EC, OP, coopératives, acheteurs privés, douanes,...) susceptible de fournir les éléments nécessaires à l'instruction et au contrôle de mon dossier,

la DDT, la DDTM, à demander toute information relative à mes contrats d'assurance et aux éventuelles indemnités perçues à leur titre aux caisses d'assurance mentionnées,

l'utilisation de ces informations pour l'accès éventuel aux aides complémentaires mises en place par les collectivités territoriales,

la DDT, la DDTM, à fournir les données de la présente demande à mon établissement de crédit, si je sollicite des mesures d'aide complémentaires.

Attestations

☒ J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

Que je n'ai pas sollicité pour le même dossier, une autre aide que celle indiquée sur le présent formulaire de demande d'aide,

L'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes,

(Pour les GAEC) : Que la présente déclaration a été réalisée en concertation avec l'ensemble des associés du GAEC.

Engagements

☒ Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :

A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,

A informer la DDT, la DDTM, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements,

A me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place.

En cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Information et demande

☒ Je suis informé(e) (nous sommes informés) qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

☒ Je demande (nous demandons) à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure calamités agricoles.

Précédent

Valider mes justificatifs

7. Cliquez sur **Je signe ma déclaration**

Votre télédéclaration

Informations sur la calamité

Vous allez télédéclarer pour la calamité suivante : **Gel du 04/04/2021 au 08/04/2021**

La date limite de clôture pour effectuer et valider votre télédéclaration est fixée au : **7 octobre 2021**

Voici l'état d'avancement des 3 phases de votre télédéclaration

Attention, pour pouvoir télédéclarer, il est nécessaire de pas bloquer les fenêtres popup dans votre navigateur.

1 Je déclare mon sinistre - Terminé

2 Je complète mes justificatifs - Terminé ?

3 Je signe ma déclaration - A effectuer

 [Imprimer ma télédéclaration](#)

Attention ! Pour finaliser cette étape, l'accès à votre messagerie électronique sera indispensable. Un code de signature sera automatiquement envoyé sur votre messagerie électronique. Il faudra le saisir dans l'application pour signer.

Rappel : l'adresse mail est celle de votre identifiant de connexion « moncompte ».

Assistant de signature

Pour être prise en compte, votre demande d'indemnisation au titre des calamités agricoles doit être **signée électroniquement**.

Afin d'effectuer votre signature électronique, vous devez :

- pouvoir consulter votre messagerie électronique (code valable 12h,) sur laquelle vous allez recevoir un
- effectuer les opérations suivantes :
 - Approuver le document qui vous sera présenté.
 - Saisir le code reçu sur votre messagerie.
 - Cliquer sur le bouton « Signer »

Un accusé de réception vous sera alors délivré.

[Etape Suivante](#)

Vous devez cliquer sur « Étape Suivante ».

Relire et approuver la télédéclaration

Assistant de signature

1 sur 7

Zoom automatique

 **DEMANDE D'INDEMNISATION DES PERTES**
PROCEDURE DES CALAMITES AGRICOLES

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Votre déclaration pour le sinistre : **Gel du 04/04/2021 au 08/04/2021**

Année du sinistre : **2021**

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° PACAGE :
N° NUMAGRIN :
N° SIRET : 1999095600001

La déclaration présentée est conforme aux informations que j'ai saisies : ☒

[Télécharger ma télédéclaration](#)

[Etape précédente](#) [Approuver](#)

Vous devez vérifier votre déclaration de perte avant toute signature électronique du dossier. Il est conseillé de conserver un exemplaire de son dossier en cliquant sur le lien : Télécharger ma télédéclaration.

Cochez la case « La déclaration est conforme aux informations que j'ai saisies ».

Cliquez sur « Approuver ».

Un code signature valable 12 h vous est alors envoyé sur votre messagerie.

Finaliser la télédéclaration

Vous devez saisir le code signature transmis puis cliquer sur « Signer ».

Assistant de signature

Veuillez saisir le code de signature qui vous a été transmis par courriel à l'adresse de messagerie

Si vous n'avez pas accès à votre messagerie, vous pouvez suspendre momentanément votre intervention en cliquant sur « Quitter cet Assistant ». Vous pourrez alors revenir pour saisir le code reçu dans la limite des 12h.

Si vous ne trouvez pas votre code, cliquez sur « Abandonner ». Il faudra alors recommencer votre demande de signature en vous déconnectant de l'application pour ensuite y revenir par « Je signe ma Déclaration »

Abandonner

Signer

Un accusé de Réception au format PDF est affiché après votre signature. Veuillez le télécharger pour le conserver.

Votre télédéclaration étant terminée et signée, vous devez quitter l'application en cliquant sur le bouton « Terminer et quitter ».

8. Et après...

A la réception électronique de votre dossier, la DDTM de l'Hérault vous contactera pour l'envoi des pièces justificatives dont l'attestation d'assurance.